



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Hausse des cambriolages en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Question écrite n° 1021

### Texte de la question

Mme Laure Lavalette attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le taux préoccupant de cambriolage dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce sont plus près de 23 000 cambriolages qui ont été relevés pour la seule année 2022, soit environ 7,5 cambriolages pour 1 000 foyers (11,4 pour les Bouches-du-Rhône), selon l'Insee. Deuxième région la plus touchée de France métropolitaine, la Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît une nouvelle augmentation du nombre d'exactions après un léger repli pendant la période covid. En moyenne, le nombre de cambriolages de logements augmente de 3,2 % par an, pour atteindre 4 322 en 2022, contre 4 386 en 2021. L'entreprise Verisure en compte 5 091, soit 14 exactions par jour. Mme la députée attire l'attention de M. le ministre sur l'idée communément admise selon laquelle le chiffre de vols est élevé en raison du grand nombre de résidences secondaires dans la région varoise : si ce fait existe, il demeure cependant minoritaire. Seulement 14 % des habitations cambriolées sont des résidences secondaires, (généralement en territoire rural), contre 69 % d'habitations principales et 17 % de locaux professionnels. En outre, une étude de l'Insee publiée en 2023 constate qu' « entre deux communes aux caractéristiques similaires, celle située dans une zone urbaine dense est susceptible d'enregistrer, en moyenne par an, 1,4 cambriolage de plus pour 1 000 logements que celle située en territoire rural périurbain ». Mme la députée estime qu'il est du devoir du Gouvernement de garantir la sécurité des citoyens et de protéger le droit à la propriété. Mme la députée regrette que les pelotons anti-cambriolage (PLAC) déployés à partir de 2014 dans le département de l'Eure n'aient pas d'équivalent dans la région et plus particulièrement dans le département du Var. Elle suggère de combattre ce phénomène de cambriolage non seulement par les causes, mais aussi par les conséquences. La préconisation de « bons réflexes » sur le site du ministère n'est pas suffisant car il ne traite que des conséquences et du comportement à adopter en raison du risque. Mme la députée préconise donc une politique de prévention, en déployant dans la région des brigades de gendarmerie spécialisées et en durcissant les sanctions contre les cambrioleurs. Elle lui demande donc quelle politique il compte mettre en œuvre pour durcir les sanctions contre les cambrioleurs, pour en assurer l'application et pour mettre en œuvre une politique de protection à la hauteur du phénomène.

### Texte de la réponse

Sur le territoire national et en zone gendarmerie, de janvier à novembre 2024, le nombre de cambriolages est en hausse de 3,6 % par rapport à la même période 2023 (142 253 faits contre 137 266). La plus forte hausse concerne les résidences principales (+8,2%) et les résidences secondaires (+ 6,8%). En revanche, les cambriolages commis à l'encontre des locaux d'activité professionnelle et autres lieux sont respectivement en baisse de 5,4 % et 2,8 %. En zone police (préfecture de police et direction générale de la police nationale), les cambriolages ont baissé en 2024 de 6,3 % (passant de 192 197 faits en 2023 à 180 176 faits en 2024). La baisse concerne tant les cambriolages de logements (- 6 %) que les cambriolages de locaux industriels, commerciaux et financiers (- 12,8 %). Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, on observe (données SSMSI - tous services de police et de gendarmerie) une diminution de 3 % des cambriolages de logement, dont le nombre est passé de 57 997 en 2023 à 56 252 en 2024. Dans le Var, les données (données SSMSI - tous services de police et de gendarmerie) font apparaître une diminution de 10 % des cambriolages de logement,

dont le nombre est passé de 4 552 en 2023 à 4 118 en 2024. Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, on observe en zone de gendarmerie une baisse généralisée de tous les indicateurs. Ainsi, le nombre de cambriolages est en baisse de janvier à novembre 2024 de 4,4 % (9 411 faits contre 9 843) et elle concerne notamment les faits commis à l'encontre des résidences secondaires (-11 %) et des résidences principales (-4,3%). Concernant le département du Var, la baisse est encore plus prononcée. Ainsi, le nombre de cambriolages est en baisse de 13,7 % (2 438 faits contre 2826), avec une baisse notable de 17,1 % pour les résidences secondaires et de 13,2 % pour les résidences principales, le tout corrélé à une hausse du taux d'élucidation de 1,3 %. En zone police, on enregistre en 2024 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur une baisse de 13 % du nombre de cambriolages, qui sont passés de 18 389 faits en 2023 à 15 986 faits en 2024. La baisse est de 12 % pour les cambriolages de résidences principales - qui sont les principaux cambriolages en zone police - et de 2 % pour les résidences secondaires. Le nombre de cambriolages de locaux commerciaux est, quant à lui, en baisse de 16 % en 2024. S'agissant du Var, le nombre de cambriolages de résidences principales et secondaires y a baissé en 2024 de 6,26 % (2 248 faits en 2024 contre 2 398 faits en 2023). Ces résultats témoignent de l'engagement des forces de police et de gendarmerie. En zone gendarmerie, ces résultats relèvent, à la fois, de l'application d'une note-express émanant de la région de gendarmerie PACA et de dispositions propres aux différents groupements de gendarmerie départementale. La note-express émise par la région de gendarmerie à destination de toutes les unités de gendarmerie de son ressort précise toutes les mesures de prévention, d'anticipation, d'investigations et de contrôle des actions menées à mettre en œuvre pour lutter plus efficacement contre les cambriolages. Au niveau local, les groupements de gendarmerie départementale des Alpes-Maritimes et du Var ont activé des GELAC (groupe lutte anti-cambriolage) et mis en place un groupe de travail spécifiquement dirigé pour entraver une équipe identifiée de malfaiteurs. Dans les Bouches-du-Rhône, des GELAB (groupe de lutte contre les atteintes aux biens) sont actifs à Aix-en-Provence, Arles, Aubagne, Istres et Salon de Provence. Les lieux cambriolés bénéficient d'une prise en compte systématique par des gendarmes spécifiquement formés aux constatations techniques et scientifique sur ce type de faits, lesquels disposent de matériels adaptés et dédiés à la recherche d'indices. Selon la complexité de la scène d'infraction, ils sont renforcés par des experts en identification criminelle. Les gendarmes sont également sensibilisés à la dimension numérique de la preuve et s'attachent à rechercher tous les moyens d'identifier les auteurs via les objets connectés, la téléphonie et les dispositifs de vidéoprotection (publics et privés). La lutte contre les auteurs sériels de cambriolage s'appuie sur la mobilisation des capacités de rapprochement des faits et des auteurs, et ceci aux niveaux départemental (brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires), régional (section d'appui judiciaire) et national (service central de renseignement criminel de la gendarmerie nationale). Il en est de même en zone de police. S'agissant de la lutte contre les groupes criminels itinérants et transnationaux, gendarmerie et police exploitent les canaux de coopération internationaux, tant pour le partage du renseignement criminel et judiciaire que pour la continuité de ses investigations (CCPD, Europol, protocole de Prüm). En zone gendarmerie, le traitement judiciaire des cambriolages s'inscrit pleinement dans le cadre du principe de subsidiarité des unités et de complémentarité des moyens, afin que chaque affaire soit traitée à l'échelon d'investigation le plus pertinent (unités territoriales, brigades et sections de recherches, structures temporaires d'enquêtes, office central de lutte contre la délinquance itinérante - OCLDI). Lié à l'accentuation de la présence de voie publique, le nombre de consultations des différents fichiers en zone gendarmerie a connu une forte hausse sur le département du Var entre 2023 et 2024. Les interrogations du fichier des personnes recherchées (FPR) sont en hausse de 22,1 % (150479 contre 123 243) ; 82 % d'entre elles sont réalisées en mobilité par l'utilisation des terminaux smartphones NEOGEND. Les consultations sur les véhicules sont en hausse de 45 % (127 485 contre 87 795) avec un taux en mobilité de 80 %. Pour garantir l'efficacité et la pertinence de la présence de voie publique, les échelons territoriaux orientent leurs services en se basant sur une analyse fine des zones de vulnérabilité et des créneaux propices aux cambriolages. En zone police, pour répondre aux enjeux des cambriolages, une présence policière accrue et visible dans les quartiers sensibles et les zones résidentielles a été organisée, notamment pendant les périodes de vacances ou de fêtes, propices aux cambriolages. Afin de renforcer l'action de la gendarmerie nationale, cinq brigades ont été créées en 2024 dans le cadre du plan 239 brigades pour un total de 34 ETP supplémentaires : les brigades mobiles Durance-Bléone à Sisteron (Alpes-Hautes-Provence) et de Serre-Ponçon à Embrun (Hautes-Alpes), la brigade mobile du pays d'Aigues à La Tour-D'Aigues (Vaucluse), la brigade mobile de Saint-Andiol (Bouches-du-Rhône) et la brigade fixe de Cuers (Var). Ces brigades répondent aux attentes fortes de renforcement de la présence de la gendarmerie et de l'offre de sécurité, au

plus près de la population, grâce à un maillage territorial développé dans la profondeur des territoires et des modes d'action rénovés. Dans le cadre d'un travail partenarial très actif, « groupes de partenariat opérationnels » (GPO) rassemblent les mairies, bailleurs, polices municipales, associations de commerçants ou de citoyens pour identifier et résoudre des problématiques locales constituant un atout majeur pour le travail au quotidien des policiers. Par ailleurs, le recours systématique aux spécialistes de l'identité judiciaire a permis d'améliorer l'identification des auteurs de cambriolages. L'accent a également été mis sur la formation en la matière des policiers qui travaillent dans les unités de police-secours. Il faut également souligner la mise en place dans les services d'investigation d'unités spécialisées dans la lutte contre les cambriolages – à l'instar de ce qui se fait aussi dans les unités de gendarmerie. Spécialisés, les policiers qui les composent ont une meilleure connaissance des modes opératoires et des délinquants locaux. Leur travail minutieux a abouti à une hausse des élucidations. La densification du maillage de vidéoprotection constitue également une aide importante pour les enquêtes de police. Dans toute la région, la production de sécurité s'opère par une implication des élus et partenaires locaux, qui sont associés aux processus. Outre la présence de voie publique érigée en priorité nationale pour la police et la gendarmerie, les professionnels comme les particuliers peuvent bénéficier de conseils pour sécuriser leurs biens. La chaîne de prévention situationnelle, composée des référents et correspondants sûreté de la gendarmerie et de la police nationales, concourt à sensibiliser le grand public aux bons gestes à adopter. Ils peuvent réaliser, à titre gracieux, des audits permettant de renforcer de manière plus ciblée la sûreté des sites identifiés comme vulnérables. Les référents sûreté proposent la réalisation d'un diagnostic de vidéoprotection au profit des communes qui en formulent le besoin. Gratuit, ce diagnostic permet d'orienter la commune dans l'élaboration d'un schéma d'implantation de caméras de voie publique efficient pour faire face à la délinquance. En zone gendarmerie par exemple, 1 286 diagnostics et 4 171 accompagnements de projets de vidéoprotection ont été effectués depuis le 1er janvier 2024. En zone police comme en zone gendarmerie, il convient de souligner l'accent porté depuis de nombreuses années sur la prévention, que ce soit par le biais des campagnes de sensibilisation auprès de la population ou la présence plus forte et plus visible des effectifs sur la voie publique. La population est désormais plus informée sur l'opération « tranquillité vacances ». En zone police par exemple, les différents services de la direction zonale de la police nationale (DZPN) Sud ont ainsi augmenté en 2024 de + de 155 % leur nombre de passages dans la région par rapport à 2023. Les dispositifs « voisins vigilants » et « participation citoyenne » aident à une connaissance rapide et discrète des comportements suspects dans certains quartiers. En zone police comme en zone gendarmerie, le volet préventif se traduit donc par une plus grande sensibilisation de la population (référents « participation citoyenne », presse locale, réseaux sociaux, application MaSécurité, etc.), la mobilisation de la chaîne de prévention situationnelle, la mise en œuvre des opérations « tranquillité vacances » et « tranquillité entreprise et commerce » (OTEC), et une accentuation de la présence de voie publique. S'agissant plus particulièrement du Var, les vols par effraction, notamment dans les locaux d'habitation, constituent en zone police une priorité de la direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) du Var. Après plusieurs années de hausse des faits, la mobilisation des services de police, notamment l'implication des unités de voie publique et d'investigation, a permis d'amorcer - comme indiqué plus haut - une baisse significative de 6,26 % du nombre de cambriolages de résidences principales et secondaires en 2024. Ce type de criminalité, d'opportunité ou sérielle, avec des auteurs locaux ou itinérants, est ciblé par le travail des unités d'investigation, en particulier la cellule anti-cambriolages (CAC) à Toulon. La division de la police scientifique du service interdépartemental de police judiciaire (SIPJ) de la DIPN du Var est également particulièrement impliquée dans la lutte contre cette délinquance et des techniciens se déplacent systématiquement sur les lieux des cambriolages pour la recherche de traces papillaires et génétiques. Les prélèvements permettent de nombreuses identifications d'auteurs chaque année. Pour conforter la baisse des cambriolages initiée en 2024, l'axe de travail de la DIPN du Var est triple : poursuivre la couverture des centres-villes par des patrouilles visibles, en véhicule ou à hauteur d'homme (pédestre, VTT) ; orienter le travail des équipages de voie publique et de la BAC en ciblant les secteurs les plus impactés ; intensifier le recours aux systèmes de vidéoprotection des communes, mais également des gares SNCF (régulièrement utilisées comme vecteur de fuite par des cambrioleurs généralement venus de la région marseillaise) ; poursuivre la dynamique de la cellule anti-cambriolages et accentuer encore le travail d'investigation sur l'élucidation des faits sériels, en lien avec la police scientifique.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Laure Lavalette](#)

**Circonscription :** Var (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1021

**Rubrique :** Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s)

**Question publiée au JO le :** [15 octobre 2024](#), page 5414

**Réponse publiée au JO le :** [3 juin 2025](#), page 4451